

--

MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE

--

DIRECTION DE L'HYGIENE DU MILIEU ET  
DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

--

N° 60 / DEMPE

   C I R C U L A I R E N° 60/90   O B J E T / : Renforcement des mesures d'hygiène et d'assainissement.

Afin de prévenir une éventuelle recrudescence de cas de maladies transmissibles liées à la contamination fécale fréquente en pareille saison, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir renforcer la surveillance, en milieu urbain et rural, de la qualité bactériologique des eaux destinées à la consommation humaine, des denrées alimentaires à tous les niveaux (marchés, souks, etc....), des eaux usées dans les réseaux publics et celles réutilisées en agriculture.

Par ailleurs, je vous prie de bien vouloir inciter les autorités et organismes régionaux et locaux concernés (communes, SONEDE, ONAS, Génie Rural, etc....) afin qu'ils renforcent leurs activités en matière de :

- Lutte antivectorielle (mouches).
- Enlèvement et élimination hygiénique des déchets d'origine domestique.
- Salubrité des lieux et établissements publics.
- Entretien et désinfection des points d'eau publics en milieu rural.-

DALI JAZI

MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE

MESSIEURS :

LES DIRECTEURS REGIONAUX DE LA SANTE PUBLIQUE ) POUR EXECUTION  
LES CHEFS DE SERVICE D'HYGIENE ET D'ASSAINISSEMENT)